

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 995

25 avril 2013

SOMMAIRE

Danske Invest Allocation	47717	Ricar S.à.r.l.	47756
Gianni Bulgari International S.A.	47717	Rock-IT Cargo Logistics S.à r.l.	47714
HayFin Topaz LuxCo 2 S.à r.l.	47730	Safetiroute	47756
HayFin Topaz LuxCo 2 S.C.A.	47730	Sapore Del Sole S.A.	47755
HayFin Topaz LuxCo 3 S.à r.l.	47717	Sclarea Four S.A.	47756
HayFin Topaz LuxCo 3 S.C.A.	47717	Secretary's	47755
Laguna S.A., SPF	47743	SG Management S.A.	47757
Lane & Space S.A.	47744	Sharonlux Holding S.A.	47754
Larisse SA	47753	SHINU International	47754
Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l.	47760	Signalhorn S.à r.l.	47757
Lion/Visor Lux 2	47755	Simachev Group Sàrl	47755
LuxCoordination	47743	Simachev Group Sàrl	47759
Luxnine S.A.	47743	Simachev Group Sàrl	47758
MB Fenster + Türen Sàrl	47716	Simachev Group Sàrl	47755
M E C S. à r.l. Entreprise générale de cons- truction	47744	Sinvest S.A.	47758
Medisearch S.A.	47715	SIPP SPF S.A.	47757
Mobility Invest	47753	SIPP SPF S.A.	47757
Morgan Stanley Derivative Products Glo- bal S.à r.l.	47744	Sitop S.à r.l.	47759
Nationwide Management Services S.A. ..	47715	Sixty S.A.	47759
Naturwerk S.A.	47716	Skol Development Africa S.A.	47758
OCM Luxembourg Stilo Investment S.à r.l.	47716	Snowdrop Investments S.à r.l.	47759
Olympe International Holding S.à r.l.	47716	Sobelude S.A.	47758
Orestes Holding Société Anonyme	47744	Sobelude S.A.	47760
PFCE Top Holdco S.à r.l.	47754	Société Anonyme des Chaux de Contern	47757
Pirelli Finance (Luxembourg) S.A.	47715	Stroud Luxembourg Sàrl	47756
Pronovem International S.à r.l.	47715	SWC Overseas S.A.	47754
Qatar Holding Luxembourg II S.à r.l.	47714	Taxi Ambulance Eurolux S.à r.l.	47759
QS Technology S. à r. l.	47714	Teston Holdings S.à r.l.	47745
QUBE Immobilière	47714	Total Management Associates S.A.	47760
		Unlimited Fun S.A.	47760

Rock-IT Cargo Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 148.576.

Le Bilan du 21 Septembre 2009 au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg pour rectification du dépôt numéroté L110113106.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013035389/11.

(130043565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

QUBE Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-8235 Mamer, 29, route de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 140.096.

Par la présente, je soussigné, Nicolas HAAS, ingénieur-technicien, né à Luxembourg le 6 avril 1961, demeurant à L-8212 Mamer, 26, rue Baerendall, démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de la Société Anonyme QUBE Immobilière, ayant son siège social à L-8235 Mamer, 29, route de Kehlen, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B140096.

Mamer, le 25 janvier 2013.

Nicolas HAAS.

Référence de publication: 2013035384/12.

(130043356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Qatar Holding Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.784.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 20 février 2013

1. M. Ahmad Mohd A Y AL-SAYED a démissionné de son mandat de gérant A.
2. M. Omer Abdulaziz H A AL-MARWANI, né à Doha (Qatar), le 14 novembre 1974, demeurant à House No 7 Al Rabee Street, Al Wakra, Qatar, a été nommé comme gérant A pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Qatar Holding Luxembourg II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013035378/15.

(130043577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

QS Technology S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.966.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mars 2013

- L'Assemblée Générale accepte la démission du gérant administratif de catégorie B:

Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale décide de nommer en tant que gérant administratif de catégorie B avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

Madame De Craemer Monika demeurant à Piers de Raveschootlaan 117 bus 11, B-8300 Knokke (Belgique).

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013035382/16.

(130042840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Pirelli Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 58.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2013035365/13.

(130043630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Pronovem International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 10-12, avenue du Rock'n'Roll.
R.C.S. Luxembourg B 143.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo VERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013035377/14.

(130043432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Medisearch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 103.057.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner avec effet immédiat de mon mandat de liquidateur de la société anonyme MEDISEARCH S.A., ayant son siège social au 13, Rue de la Gare, à L-3377 Leudelange, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103057.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Jérôme BACH.

Référence de publication: 2013035307/11.

(130043034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Nationwide Management Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 148.736,11.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 45.906.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n°RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour NATIONWIDE MANAGEMENT SERVICES S.A.

Référence de publication: 2013035325/16.

(130042833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Naturwerk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 26.237.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le siège social de Quantum Potes S.A. a été transféré avec effet au 25 février 2013 à l'adresse suivante:

L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1^{er}

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Pour Naturwerk S.A.

Référence de publication: 2013035326/13.

(130043115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Olympe International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 142.659.

EXTRAIT

En date du 12 mars 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Mikael Gutierrez en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat au 2 juillet 2012;

- Mme Marta Ventura, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société, avec effet au 2 juillet 2012 et pour une durée indéterminée,

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013035333/15.

(130043480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

OCM Luxembourg Stilo Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 155.455.

EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession en date du 7 mars 2013, l'associé de la société, Monsieur Nicolas Giroto, a cédé les quatre-vingt (80) parts sociales ordinaires B qu'il détenait dans la Société à OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.748.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Stilo Investment S.à r.l.

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2013035335/16.

(130043312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

MB Fenster + Türen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 108.557.

Hiermit kündigt die Gesellschaft FIDU-CONCEPT SARL, ab dem 12.03.2013, den Domizilierungsvertrag, 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg der Gesellschaft MB FENSTER + TÜREN Sàrl, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B108557

Für Fidu-Concept Sàrl

Référence de publication: 2013035305/10.

(130042876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Danske Invest Allocation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 82.717.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DANSKE INVEST ALLOCATION

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013035086/13.

(130043085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Gianni Bulgari International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.389.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 2 mai 2012 tenue extraordinairement le 19 décembre 2012:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et de l'Administrateur et Administrateur Délégué Mr Gianni BULGARI ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2018.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Pour GIANNI BULGARI INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2013035186/16.

(130042889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

**HayFin Topaz LuxCo 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. HayFin Topaz LuxCo 3 S.à r.l.).**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 172.856.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of February,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

HayFin Topaz LuxCo 1 S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 172 850 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Tina Fettes, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on February 19, 2013, and HayFin Topaz S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of EUR 12,500.-,

hereby represented by Maître Tina Fettes, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on February 19, 2013.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of "HayFin Topaz LuxCo 3 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 172 856 and having a share capital of EUR 12,500.- (the Company) and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 14, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number

3058 of December 19, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended or restated since the incorporation of the Company.

II. That the Sole Shareholder and, following the increase of the share capital of the Company contemplated under item 2. of the agenda, the general meeting of the shareholders of the Company (the Meeting), will resolve upon the following agenda:

1. Split of each share of the Company, with immediate effect, into one hundred (100) shares and set of the nominal value of the shares of the Company at one euro (EUR 1.-) each;

2. Increase of the share capital of the Company, with immediate effect, by an amount of eighteen thousand five hundred euros (EUR 18,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), by the issue of eighteen thousand five hundred (18,500) new shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and subscription to and payment of the share capital increase;

3. Change of the legal form of the Company, with immediate effect, into a partnership limited by shares (société en commandite par actions) without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance, and appointment of HayFin Topaz S.à r.l. as managing shareholder (actionnaire commandite) of the Company (the Managing Shareholder);

4. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company, with the Company having (i) a share capital set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by one (1) management share and thirty thousand nine hundred and ninety nine (30,999) ordinary shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and (ii) the following corporate object:

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans, receivables and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

5. Resignation of the current members of the board of managers and discharge for the performance of their duties;

6. Appointment of an external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company;

7. Amendment of the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Managing Shareholder of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, (i) to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares and the change of name of the Company in the register of shares of the Company, (ii) to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose, and (iii) to file the relevant notices with the Luxembourg Register of Commerce and Companies in respect of the above resolutions;

8. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to split, with immediate effect, each share of the Company into one hundred (100) shares and to set the nominal value of the shares of the Company at one euro (EUR 1.-) each, so that the share capital will be divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The Sole Shareholder acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is now set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company, with immediate effect, by an amount of eighteen thousand five hundred euros (EUR 18,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), by the issue of eighteen thousand five hundred (18,500) new shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each;

Subscription - Payment

Thereupon,

HayFin Topaz S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) share in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) and to fully pay it up by a contribution in cash amounting to one euro (EUR 1.-), allocated to the share capital of the Company.

HayFin Topaz LuxCo 1 S.C.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to eighteen thousand four hundred ninety-nine (18,499) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash of twenty-one thousand four hundred ninety-nine euros (EUR 21,499.-). The aggregate amount of the contribution is to be allocated as follows:

- eighteen thousand four hundred ninety-nine euros (EUR 18,499.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- three thousand euros (EUR 3,000.-) to the share premium account of the Company.

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder and HayFin Topaz S.à r.l., as new shareholder of the Company, will from now on form the Meeting.

Third resolution

The Meeting resolves to change the legal form of the Company, with immediate effect, into a partnership limited by shares (société en commandite par actions) without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance, and to appoint HayFin Topaz S.à r.l., prenamed, as managing shareholder (actionnaire commandité) of the Company.

The change of legal form is made on the basis of a report in satisfaction of articles 26-1 and 31-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, established by Grant Thornton Lux Audit S.A., a Luxembourg approved external auditor (réviseur d'entreprises agréé), and dated February 19, 2013 (the Report).

The conclusions of the Report are the following:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the Company is not in relation with the amount of the minimum share capital of a partnership limited by shares (Société en commandite par actions)."

The Report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and will be filed with the registration authorities.

Following the conversion of the Company into a partnership limited by shares (société en commandite par actions), the existing shares, the number and the par value of which remaining unchanged, are attributed as follows:

- 1) HayFin Topaz S.à r.l.: one (1) management share, having a par value of one euro (EUR 1.-) by exchange of the one (1) share it held in the Company;
- 2) HayFin Topaz LuxCo 1 S.C.A.: thirty thousand nine hundred and ninety nine (30,999) ordinary shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each by exchange of the thirty thousand nine hundred and ninety nine (30,999) shares it held in the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend and fully restate the articles of association (including the corporate object of the Company), so that they will henceforth read as follows:

I. Name - Types of shareholders - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name / Types of Shareholders.

1.1 The name of the company is "HayFin Topaz LuxCo 3 S.C.A." (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company's shareholders are (i) HayFin Topaz S.à r.l. (the Managing Shareholder) and (ii) the limited shareholder or shareholders (actionnaires commanditaires) upon incorporation of the Company and any person or entity that becomes a limited shareholder from time to time (collectively the Limited Shareholders).

1.3 The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

1.4 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for the shares.

1.5 The Limited Shareholders and the Managing Shareholder are, in the Articles, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the city of Luxembourg by a resolution of the Managing Shareholder. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. If the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans, receivables and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation to perform such activities.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy, liquidation or any similar event affecting one or more Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by one (1) management share (the Management Share) and thirty thousand nine hundred and ninety nine (30,999) ordinary shares (the Ordinary Shares), all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The Management Share and the Ordinary Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

5.2 The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3 A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.4 A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The transfer of the Management Share requires an approval of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

6.7. The Company may redeem its own Shares within the limits set out in the Law.

II. Management - Représentation

Art. 7. Management.

7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder for the duration of the Company, unless the Managing Shareholder is dismissed or resigns for legitimate cause in which case an approval of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles shall be required.

7.2 All powers not expressly reserved to the Shareholders or the External Auditor(s) (as defined in article 11) by the Law or the Articles fall within the competence of the Managing Shareholder, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

7.3 The Managing Shareholder may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

7.4 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its Managing Shareholder must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business of the Company. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Représentation.

8.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the Managing Shareholder.

8.2 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated.

IV. General meetings of shareholders

Art. 9. Powers and Voting rights.

9.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

9.2 Each share entitles the holder to one (1) vote.

Art. 10. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

10.1 The Shareholders may be convened to General Meetings by the Managing Shareholder. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from Shareholders representing more than one-tenth of the share capital.

10.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

10.3 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.

10.4 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

10.5 A Shareholder may grant written power of attorney to another person or entity (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

10.6 Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

10.7 Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose.

Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum and the majority of the General Meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

10.8 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of the share capital present or represented.

10.9 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the

results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, which shall include the consent of the Managing Shareholder unless otherwise specified by these Articles. If the Managing Shareholder is dismissed for legitimate cause (cause légitime), any amendment to article 1 of the Articles shall not require the consent of the Managing Shareholder.

10.10 Any amendment of the Articles or transfer of Shares which would have as a consequence a change of the Managing Shareholder shall require the unanimous consent of all the Shareholders (save that in case of bankruptcy, liquidation or similar event of the Managing Shareholder, the consent of the Managing Shareholder or its legal representative shall not be required).

10.11 Any amendment of the Articles whereby a supervisory board would be introduced in the Articles in lieu of (an) External Auditor(s) (as defined in article 11) shall require the unanimous consent of all the Shareholders. Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company (being understood that any increase of the liability of the Managing Shareholder jointly with the Company shall not be deemed an increase of the Managing Shareholder's commitment in the Company) shall require the unanimous consent of the Shareholders and the bondholders (if any).

V. - Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 11. Réviseurs d'entreprises.

11.1 The Company's accounts and operations shall be reviewed, audited and supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) (the External Auditor(s)). The Company will not have a Supervisory Board.

11.2 The General Meeting shall appoint the External Auditor(s), and determine their number and remuneration and the term of its/their office, which may not exceed six (6) years but which may be renewed.

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the Managing Shareholder to the Company.

12.3 One month before the annual General Meeting, the Managing Shareholder shall provide the External Auditor(s) with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The External Auditor(s) shall then prepare a report setting out its proposals.

12.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

12.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Managing Shareholder's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1 Five per cent. (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent. (10%) of the share capital.

13.2 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend (in which case the approval of the Managing Shareholder is required), to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions. 13.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Managing Shareholder must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Managing Shareholder must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the External Auditor(s), as applicable, must prepare a report addressed to the Managing Shareholder which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration.

Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any mandatory provisions of applicable law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

15.5. The Articles are worded in English, followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Fifth resolution

Upon change of the legal form, the Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of the members of the board of managers of the Company with immediate effect and to grant them full discharge for the performance of their mandate until the date hereof.

Sixth resolution

Upon change of the legal form, the Meeting resolves to appoint Grant Thornton Lux Audit S.A., as external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2014.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower the Managing Shareholder of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, (i) to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares and the change of name of the Company in the register of shares of the Company, (ii) to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose, and (iii) to file the relevant notices with the Luxembourg Register of Commerce and Companies in respect of the above resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour de février,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu

HayFin Topaz LuxCo 1 S.C.A, une société en commandite par actions constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 172 850 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Maître Tina Fettes, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 février 2013, et HayFin Topaz S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer,

L-1115 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, et ayant un capital social d'un montant de EUR 12.500,-;

Ici représentée par Maître Tina Fettes, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 février 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de «HayFin Topaz LuxCo 3 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 172 856 (la Société), constituée suivant un acte dressé par le notaire soussigné en date du 14 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3058 du 19 décembre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

II. Que l'Associé Unique et, suite à l'augmentation du capital social de la Société envisagée au point 2. de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'Assemblée), sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour libellé comme suit:

1. Division de chaque part sociale de la Société, avec effet immédiat, en cent (100) parts sociales et établissement de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un euro (EUR 1.-) chacune;

2. Augmentation, avec effet immédiat, du capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) par voie d'émission de dix-huit mille cinq cents (18.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ainsi que souscription et libération de l'augmentation de capital social;

3. Changement de la forme de la Société, avec effet immédiat, en une société en commandite par actions sans dissolution de la Société mais avec la continuation de sa personnalité juridique et nomination de HayFin Topaz S.à r.l. en tant qu'actionnaire commandité de la Société (l'Actionnaire Commandité);

4. Modification et refonte complète des Statuts, afin que la Société ait (i) un capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000s-) représenté par une (1) action de commandité et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions de commanditaires, toutes nominatives et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et (ii) l'objet social suivant:

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

5. Démission des membres existants du conseil de gérance et décharge pleine et entière aux gérants pour leur gestion réalisée au cours de leurs fonctions;

6. Nomination d'un réviseur d'entreprises agréé de la Société;

7. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de l'Actionnaire Commandité et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société, (ii) de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris

une mention) nécessaire ou utile à cette fin, et (iii) en vue du dépôt des mentions requises auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

8. Divers.

III. Que L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diviser, avec effet immédiat, chaque part sociale de la Société en cent (100) parts sociales et d'établir la valeur nominale des parts sociales de la Société à un euro (EUR 1,-) chacune, de telle sorte que le capital social soit divisé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

L'Associé Unique prend note que, en conséquence, le capital social de la Société est désormais fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter, avec effet immédiat, le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) par voie d'émission de dix-huit mille cinq cents (18.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce,

HayFin Topaz S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) part sociale, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de un euro (EUR 1,-), affecté au capital social de la Société.

HayFin Topaz LuxCo 1 S.C.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (18.499) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 21.499,-). Le montant intégral de l'apport est alloué comme suit:

- dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 18.499,-) au capital social de la Société; et
- trois mille euros (EUR 3.000,-) au compte de primes d'émission de la Société.

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique et HayFin Topaz S.à r.l., en tant que nouvel associé de la Société, constituent désormais l'Assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la forme légale de la Société, avec effet immédiat, en une société en commandite par actions sans dissolution de la Société mais avec la continuation de sa personnalité juridique, et de nommer HayFin Topaz S.à r.l. en tant qu'actionnaire commandité de la Société.

La modification de la forme juridique est réalisée sur base d'un rapport satisfaisant aux articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, rédigé par Grant Thornton Lux Audit S.A., un réviseur d'entreprises agréé au Grand-Duché de Luxembourg, et daté du 19 février 2013 (le Rapport).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de notre travail, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société n'est pas en relation avec le montant du capital social minimal d'une société en commandite par actions.»

Le Rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

A la suite de la conversion de la Société en une société en commandite par actions, les actions existantes, dont le nombre et la valeur restent inchangés, sont attribuées comme suit:

- 1) HayFin Topaz S.à r.l.: une (1) action de commandité, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), par échange de la part sociale qu'elle détient dans la Société;
- 2) HayFin Topaz LuxCo 1 S.C.A.: trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions de commanditaires, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, par échange des trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) parts sociales qu'elle détient dans la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide d'amender et de procéder à la refonte complète des statuts (y compris l'objet social de la Société), qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Types d'actionnaires - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination /Types d'actionnaires.

1.1 Le nom de la société est "HayFin Topaz LuxCo 3 S.C.A." (la Société). La Société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 Les actionnaires de la Société sont (i) HayFin Topaz S.à r.l. (l'Actionnaire Commandité) et (ii) l'actionnaire commanditaire ou les actionnaires commanditaires au moment de la constitution de la Société et toute(s) personne(s) ou entité(s) qui deviendra/ont par la suite un actionnaire commanditaire (désignés ensemble comme les Actionnaires Commanditaires).

1.3 L'Actionnaire Commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux dans la mesure où ils ne peuvent pas être payés des deniers de la Société.

1.4 Les Actionnaires Commanditaires sont responsables dans la limite de leurs apports.

1.5 L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ensemble désignés dans les Statuts comme étant les Actionnaires et individuellement comme un Actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la ville de Luxembourg par décision de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise pour l'exercice de ces activités.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la liquidation ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

L'/les Action(s) de Commandité et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées comme les Actions et individuellement une Action.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3 Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.4 Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5 Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'Actions.

6.6 Le transfert de l'Action de Commandité requiert une approbation de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

6.7 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gérance.

7.1 La Société est gérée par l'Actionnaire Commandité pour la durée de la Société, à moins que l'Actionnaire Commandité ne démissionne ou ne soit révoqué pour cause légitime, auquel cas une approbation de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts, est requise.

7.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires ou au(x) Réviseur(s) d'Entreprises (tel(s) que défini(s) à l'article 11) sont de la compétence de l'Actionnaire Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

7.3 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par l'Actionnaire Commandité à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

7.4 Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Actionnaire Commandité doivent être signalées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales par la Société. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne seront affectés ou invalidés par le fait que l'Actionnaire Commandité ou tout autre mandataire de la Société soit intéressé dans la transaction, ou soit un membre du conseil d'administration, un actionnaire, un mandataire ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Représentation.

8.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de l'Actionnaire Commandité.

8.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

IV. Assemblée des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs et Droits de vote.

9.1 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des Actionnaires (chacune une Assemblée Générale).

9.2 Chaque action donne droit à un (1) vote.

Art. 10. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

10.1 Les Actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de l'Actionnaire Commandité. Les Actionnaires doivent y être convoqués à la demande des Actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

10.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.3 Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.5 Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne ou entité (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.6 Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

10.7 Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum et de la majorité, il ne sera tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

10.8 Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

10.9 Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans deux journaux du Grand-Duché de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, lesquels doivent inclure l'approbation de l'Actionnaire Commandité, sauf précisé autrement par les Statuts. Si l'Actionnaire Commandité est révoqué pour raison légitime, aucun changement de l'article 1 des Statuts ne requiert l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

10.10 Toute modification statutaire ou transfert d'Actions entraînant un changement de l'Actionnaire Commandité exige le consentement unanime de tous les Actionnaires (sauf qu'en cas de faillite, liquidation ou situation similaire de l'Actionnaire Commandité, le consentement de l'Actionnaire Commandité ou de son représentant légal ne sera pas requis).

10.11 Toute modification statutaire introduisant dans les Statuts un conseil de surveillance au lieu du/des Réviseur(s) d'Entreprises (tel(s) que défini(s) à l'article 11) exige le consentement unanime de tous les Actionnaires.

10.12 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société (étant entendu que toute augmentation des engagements de l'Actionnaire Commandité conjointement avec la Société ne sera pas considérée comme augmentation des engagements de l'Actionnaire Commandité dans la Société) exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

V. Contrôle - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 11. Réviseurs d'entreprises.

11.1 Les comptes et les opérations de la Société sont contrôlés, revus et audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés (ci-après Réviseur(s) d'Entreprises) La Société n'a pas de conseil de surveillance.

11.2 L'Assemblée Générale nomme le(s) Réviseur(s) d'Entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans, mais peut être renouvelé.

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de l'Actionnaire Commandité envers la Société.

12.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Actionnaire Commandité remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société au(x) Réviseur(s) d'Entreprises, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon la discrétion absolue de l'Actionnaire Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende (auquel cas l'approbation de l'Actionnaire Commandité est requise), l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

13.4 des comptes intérimaires sont établis par l'Actionnaire Commandité;

13.5 ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire; et

13.6 la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'Actionnaire Commandité dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

13.7 le(s) Réviseur(s) d'Entreprises doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les Actionnaires.

15.5. Les Statuts sont établis en langue anglaise, suivis d'une version française; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Sixième résolution

Suite au changement de forme légale, l'Assemblée décide de prendre note et d'accepter la démission des membres du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat et de leur donner décharge pleine et entière pour la gestion réalisée au cours de, et dans le cadre de, leurs mandats jusqu'à la date des présentes.

Septième résolution

Suite au changement de forme légale, l'Assemblée décide de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A., comme réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2014.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de l'Actionnaire Commandité et à tout avocat ou employé de Loyens &

Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société, (ii) de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin, et (iii) en vue du dépôt des mentions requises auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, mentionnées ci-dessus, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec Nous le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T.FETTES, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 20 février 2013. Relation: LAC/2013/7786. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013031168/705.

(130037915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

HayFin Topaz LuxCo 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions, (anc. HayFin Topaz LuxCo 2 S.à r.l.).

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 172.867.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of February,
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

HayFin Topaz LuxCo 1 S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 172 850 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Tina Fettes, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on February 19, 2013, and

HayFin Topaz S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of EUR 12,500.-,

hereby represented by Maître Tina Fettes, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on February 19, 2013.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of "HayFin Topaz LuxCo 2 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 172 867 and having a share capital of EUR 12,500.- (the Company) and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 14, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3069 of December 20, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended or restated since the incorporation of the Company.

II. That the Sole Shareholder and, following the increase of the share capital of the Company contemplated under item 2. of the agenda, the general meeting of the shareholders of the Company (the Meeting), will resolve upon the following agenda:

1. Split of each share of the Company, with immediate effect, into one hundred (100) shares and set of the nominal value of the shares of the Company at one euro (EUR 1.-) each;

2. Increase of the share capital of the Company, with immediate effect, by an amount of eighteen thousand five hundred euros (EUR 18,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), by the issue of eighteen thousand five hundred (18,500) new shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and subscription to and payment of the share capital increase;

3. Change of the legal form of the Company, with immediate effect, into a partnership limited by shares (société en commandite par actions) without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance, and appointment of HayFin Topaz S.à r.l. as managing shareholder (actionnaire commandite) of the Company (the Managing Shareholder);

4. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company, with the Company having (i) a share capital set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by one (1) management share and thirty thousand nine hundred and ninety nine (30,999) ordinary shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and (ii) the following corporate object:

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans, receivables and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

5. Resignation of the current members of the board of managers and discharge for the performance of their duties;

6. Appointment of an external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company;

7. Amendment of the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Managing Shareholder of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, (i) to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares and the change of name of the Company in the register of shares of the Company, (ii) to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose, and (iii) to file the relevant notices with the Luxembourg Register of Commerce and Companies in respect of the above resolutions;

8. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to split, with immediate effect, each share of the Company into one hundred (100) shares and to set the nominal value of the shares of the Company at one euro (EUR 1.-) each, so that the share capital will be divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The Sole Shareholder acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is now set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company, with immediate effect, by an amount of eighteen thousand five hundred euros (EUR 18,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), by the issue of eighteen thousand five hundred (18,500) new shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each;

Subscription - Payment

Thereupon,

HayFin Topaz S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) share in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) and to fully pay it up by a contribution in cash amounting to one euro (EUR 1.-), allocated to the share capital of the Company.

HayFin Topaz LuxCo 1 S.C.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to eighteen thousand four hundred ninety-nine (18,499) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash of twenty-three thousand four hundred ninety-nine euros (EUR 23,499.-). The aggregate amount of the contribution is to be allocated as follows:

- eighteen thousand four hundred ninety-nine euros (EUR 18,499.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- five thousand euros (EUR 5,000.-) to the share premium account of the Company.

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder and HayFin Topaz S.à r.l., as new shareholder of the Company, will from now on form the Meeting.

Third resolution

The Meeting resolves to change the legal form of the Company, with immediate effect, into a partnership limited by shares (société en commandite par actions) without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance, and to appoint HayFin Topaz S.à r.l., prenamed, as managing shareholder (actionnaire commandité) of the Company.

The change of legal form is made on the basis of a report in satisfaction of articles 26-1 and 31-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, established by Grant Thornton Lux Audit S.A., a Luxembourg approved external auditor (réviseur d'entreprises agréé), and dated February 19, 2013 (the Report). The conclusions of the Report are the following:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the Company is not in relation with the amount of the minimum share capital of a partnership limited by shares (Société en commandite par actions)."

The Report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and will be filed with the registration authorities.

Following the conversion of the Company into a partnership limited by shares (société en commandite par actions), the existing shares, the number and the par value of which remaining unchanged, are attributed as follows:

- 1) HayFin Topaz S.à r.l.: one (1) management share, having a par value of one euro (EUR 1.-) by exchange of the one (1) share it held in the Company;
- 2) HayFin Topaz LuxCo 1 S.C.A.: thirty thousand nine hundred and ninety nine (30,999) ordinary shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each by exchange of the thirty thousand nine hundred and ninety nine (30,999) shares it held in the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend and fully restate the articles of association (including the corporate object of the Company), so that they will henceforth read as follows:

I. Name - Types of shareholders - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name / Types of Shareholders.

1.1 The name of the company is "HayFin Topaz LuxCo 2 S.C.A." (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company's shareholders are (i) HayFin Topaz S.à r.l., a private liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (the Managing Shareholder) and (ii) the limited shareholder or shareholders (actionnaires commanditaires) upon incorporation of the Company and any person or entity that becomes a limited shareholder from time to time (collectively the Limited Shareholders).

1.3 The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

1.4 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for the shares.

1.5 The Limited Shareholders and the Managing Shareholder are, in the Articles, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the city of Luxembourg by a resolution of the Managing Shareholder. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. If the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans, receivables and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation to perform such activities.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy, liquidation or any similar event affecting one or more Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by one (1) management share (the Management Share) and thirty thousand nine hundred and ninety nine (30,999) ordinary shares (the Ordinary Shares), all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The Management Share and the Ordinary Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

5.2 The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3 A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.4 A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (ii) any authorised representative of the Company, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The transfer of the Management Share requires an approval of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

6.7. The Company may redeem its own Shares within the limits set out in the Law.

II. Management - Representation

Art. 7. Management.

7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder for the duration of the Company, unless the Managing Shareholder is dismissed or resigns for legitimate cause in which case an approval of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles shall be required.

7.2 All powers not expressly reserved to the Shareholders or the External Auditor(s) (as defined in article 11) by the Law or the Articles fall within the competence of the Managing Shareholder, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

7.3 The Managing Shareholder may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

7.4 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its Managing Shareholder must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business of the Company. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Representation.

8.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the Managing Shareholder.

8.2 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated.

IV. General meetings of shareholders

Art. 9. Powers and Voting rights.

9.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

9.2 Each share entitles the holder to one (1) vote.

Art. 10. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

10.1 The Shareholders may be convened to General Meetings by the Managing Shareholder. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from Shareholders representing more than one-tenth of the share capital.

10.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

10.3 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.

10.4 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

10.5 A Shareholder may grant written power of attorney to another person or entity (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

10.6 Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

10.7 Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum and the majority of the General Meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

10.8 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of the share capital present or represented.

10.9 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, which shall include the consent of the Managing Shareholder unless otherwise specified by these Articles. If the Managing Shareholder is dismissed for legitimate cause (cause légitime), any amendment to article 1 of the Articles shall not require the consent of the Managing Shareholder.

10.10 Any amendment of the Articles or transfer of Shares which would have as a consequence a change of the Managing Shareholder shall require the unanimous consent of all the Shareholders (save that in case of bankruptcy, liquidation or similar event of the Managing Shareholder, the consent of the Managing Shareholder or its legal representative shall not be required).

10.11 Any amendment of the Articles whereby a supervisory board would be introduced in the Articles in lieu of (an) External Auditor(s) (as defined in article 11) shall require the unanimous consent of all the Shareholders. Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company (being understood that any increase of the liability of the Managing Shareholder jointly with the Company shall not be deemed an increase of the Managing Shareholder's commitment in the Company) shall require the unanimous consent of the Shareholders and the bondholders (if any).

V. - Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 11. Réviseurs d'entreprises.

11.1 The Company's accounts and operations shall be reviewed, audited and supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) (the External Auditor(s)). The Company will not have a Supervisory Board.

11.2 The General Meeting shall appoint the External Auditor(s), and determine their number and remuneration and the term of its/their office, which may not exceed six (6) years but which may be renewed.

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the Managing Shareholder to the Company.

12.3 One month before the annual General Meeting, the Managing Shareholder shall provide the External Auditor(s) with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The External Auditor(s) shall then prepare a report setting out its proposals.

12.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

12.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Managing Shareholder's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1 Five per cent. (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent. (10%) of the share capital.

13.2 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend (in which case the approval of the Managing Shareholder is required), to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

13.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Managing Shareholder must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Managing Shareholder must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the External Auditor(s), as applicable, must prepare a report addressed to the Managing Shareholder which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any mandatory provisions of applicable law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

15.5. The Articles are worded in English, followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Fifth resolution

Upon change of the legal form, the Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of the members of the board of managers of the Company with immediate effect and to grant them full discharge for the performance of their mandate until the date hereof.

Sixth resolution

Upon change of the legal form, the Meeting resolves to appoint Grant Thornton Lux Audit S.A., as external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2014.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower the Managing Shareholder of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, (i) to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares and the change of name of the Company in the register of shares of the Company, (ii) to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose, and (iii) to file the relevant notices with the Luxembourg Register of Commerce and Companies in respect of the above resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour de février,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu

HayFin Topaz LuxCo 1 S.C.A, une société en commandite par actions constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 172 850 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Maître Tina Fettes, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 février 2013, et HayFin Topaz S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, et ayant un capital social d'un montant de EUR 12.500.-;

Ici représentée par Maître Tina Fettes, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 février 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de «HayFin Topaz LuxCo 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 172 867 (la Société), constituée suivant un acte dressé par le notaire soussigné en date du 14 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3069 du 20 décembre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

II. Que l'Associé Unique et, suite à l'augmentation du capital social de la Société envisagée au point 2. de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'Assemblée), sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour libellé comme suit:

1. Division de chaque part sociale de la Société, avec effet immédiat, en cent (100) parts sociales et établissement de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un euro (EUR 1.-) chacune;

2. Augmentation, avec effet immédiat, du capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) par voie d'émission de dix-huit mille cinq cents (18.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, ainsi que souscription et libération de l'augmentation de capital social;

3. Changement de la forme de la Société, avec effet immédiat, en une société en commandite par actions sans dissolution de la Société mais avec la continuation de sa personnalité juridique et nomination de HayFin Topaz S.à r.l. en tant qu'actionnaire commandité de la Société (l'Actionnaire Commandité);

4. Modification et refonte complète des Statuts, afin que la Société ait (i) un capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par une (1) action de commandité et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions de commanditaires, toutes nominatives et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune et (ii) l'objet social suivant:

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprendant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

5. Démission des membres existants du conseil de gérance et décharge pleine et entière aux gérants pour leur gestion réalisée au cours de leurs fonctions;

6. Nomination d'un réviseur d'entreprises agréé de la Société;

7. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de l'Actionnaire Commandité et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société, (ii) de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin, et (iii) en vue du dépôt des mentions requises auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

8. Divers.

III. Que L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diviser, avec effet immédiat, chaque part sociale de la Société en cent (100) parts sociales et d'établir la valeur nominale des parts sociales de la Société à un euro (EUR 1,-) chacune, de telle sorte que le capital social soit divisé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

L'Associé Unique prend note que, en conséquence, le capital social de la Société est désormais fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter, avec effet immédiat, le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) par voie d'émission de dix-huit mille cinq cents (18.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce,

HayFin Topaz S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) part sociale, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de un euro (EUR 1,-), affecté au capital social de la Société.

HayFin Topaz LuxCo 1 S.C.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (18.499) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 23.499,-). Le montant intégral de l'apport est alloué comme suit:

- dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 18.499,-) au capital social de la Société; et
- cinq mille euros (EUR 5.000,-) au compte de primes d'émission de la Société.

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique et HayFin Topaz S.à r.l., en tant que nouvel associé de la Société, constituent désormais l'Assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la forme légale de la Société, avec effet immédiat, en une société en commandite par actions sans dissolution de la Société mais avec la continuation de sa personnalité juridique, et de nommer HayFin Topaz S.à r.l. en tant qu'actionnaire commandité de la Société.

La modification de la forme juridique est réalisée sur base d'un rapport satisfaisant aux articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, rédigé par Grant Thornton Lux Audit S.A., un réviseur d'entreprises agréé au Grand-Duché de Luxembourg, et daté du 19 février 2013 (le Rapport).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de notre travail, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société n'est pas en relation avec le montant du capital social minimal d'une société en commandite par actions.»

Le Rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

A la suite de la conversion de la Société en une société en commandite par actions, les actions existantes, dont le nombre et la valeur restent inchangés, sont attribuées comme suit:

- 1) HayFin Topaz S.à r.l.: une (1) action de commandité, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), par échange de la part sociale qu'elle détient dans la Société;
- 2) HayFin Topaz LuxCo 1 S.C.A.: trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions de commanditaires, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, par échange des trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) parts sociales qu'elle détient dans la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide d'amender et de procéder à la refonte complète des statuts (y compris l'objet social de la Société), qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Types d'actionnaires - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination /Types d'actionnaires.

1.1 Le nom de la société est " HayFin Topaz LuxCo 2 S.C.A. " (la Société). La Société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 Les actionnaires de la Société sont (i) HayFin Topaz S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (l'Actionnaire Commandité) et (ii) l'actionnaire commanditaire ou les actionnaires commanditaires au moment de la constitution de la Société et toute(s) personne(s) ou entité(s) qui deviendra/ont par la suite un actionnaire commanditaire (désignés ensemble comme les Actionnaires Commanditaires).

1.3 L'Actionnaire Commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux dans la mesure où ils ne peuvent pas être payés des deniers de la Société.

1.4 Les Actionnaires Commanditaires sont responsables dans la limite de leurs apports.

1.5 L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ensemble désignés dans les Statuts comme étant les Actionnaires et individuellement comme un Actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la ville de Luxembourg par décision de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise pour l'exercice de ces activités.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la liquidation ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

L'/les Action(s) de Commandité et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées comme les Actions et individuellement une Action.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3 Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.4 Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5 Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'Actions.

6.6 Le transfert de l'Action de Commandité requiert une approbation de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

6.7 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gérance.

7.1 La Société est gérée par l'Actionnaire Commandité pour la durée de la Société, à moins que l'Actionnaire Commandité ne démissionne ou ne soit révoqué pour cause légitime, auquel cas une approbation de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts, est requise.

7.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires ou au(x) Réviseur(s) d'Entreprises (tel(s) que défini(s) à l'article 11) sont de la compétence de l'Actionnaire Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

7.3 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par l'Actionnaire Commandité à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

7.4 Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Actionnaire Commandité doivent être signalées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales par la Société. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne seront affectés ou invalidés par le fait que l'Actionnaire Commandité ou tout autre mandataire de la Société soit intéressé dans la transaction, ou soit un membre du conseil d'administration, un actionnaire, un mandataire ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Représentation.

8.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de l'Actionnaire Commandité.

8.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

IV. Assemblée des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs et Droits de vote.

9.1 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des Actionnaires (chacune une Assemblée Générale).

9.2 Chaque action donne droit à un (1) vote.

Art. 10. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

10.1 Les Actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de l'Actionnaire Commandité. Les Actionnaires doivent y être convoqués à la demande des Actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

10.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.3 Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.5 Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne ou entité (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.6 Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

10.7 Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum et de la majorité, il ne sera tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

10.8 Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

10.9 Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans deux journaux du Grand-Duché de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, lesquels doivent inclure l'approbation de l'Actionnaire Commandité, sauf précisé autrement par les Statuts. Si l'Actionnaire Commandité est révoqué pour raison légitime, aucun changement de l'article 1 des Statuts ne requiert l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

10.10 Toute modification statutaire ou transfert d'Actions entraînant un changement de l'Actionnaire Commandité exige le consentement unanime de tous les Actionnaires (sauf qu'en cas de faillite, liquidation ou situation similaire de l'Actionnaire Commandité, le consentement de l'Actionnaire Commandité ou de son représentant légal ne sera pas requis).

10.11 Toute modification statutaire introduisant dans les Statuts un conseil de surveillance au lieu du/des Réviseur(s) d'Entreprises (tel(s) que défini(s) à l'article 11) exige le consentement unanime de tous les Actionnaires.

10.12 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société (étant entendu que toute augmentation des engagements de l'Actionnaire Commandité conjointement avec la Société ne sera pas considérée comme augmentation des engagements de l'Actionnaire Commandité dans la Société) exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

V. Contrôle - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 11. Réviseurs d'entreprises.

11.1 Les comptes et les opérations de la Société sont contrôlés, revus et audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés (ci-après Réviseur(s) d'Entreprises) La Société n'a pas de conseil de surveillance.

11.2 L'Assemblée Générale nomme le(s) Réviseur(s) d'Entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans, mais peut être renouvelé.

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de l'Actionnaire Commandité envers la Société.

12.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Actionnaire Commandité remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société au(x) Réviseur(s) d'Entreprises, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon la discrétion absolue de l'Actionnaire Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende (auquel cas l'approbation de l'Actionnaire Commandité est requise), l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

13.4 des comptes intérimaires sont établis par l'Actionnaire Commandité;

13.5 ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire; et

13.6 la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'Actionnaire Commandité dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

13.7 le(s) Réviseur(s) d'Entreprises doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société. 14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les Actionnaires.

15.5. Les Statuts sont établis en langue anglaise, suivis d'une version française; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Sixième résolution

Suite au changement de forme légale, l'Assemblée décide de prendre note et d'accepter la démission des membres du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat et de leur donner décharge pleine et entière pour la gestion réalisée au cours de, et dans le cadre de, leurs mandats jusqu'à la date des présentes.

Septième résolution

Suite au changement de forme légale, l'Assemblée décide de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A., comme réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2014.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de l'Actionnaire Commandité et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société, (ii) de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin, et (iii) en vue du dépôt des mentions requises auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, mentionnées ci-dessus, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec Nous le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T.FETTES, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 20 février 2013. Relation: LAC/2013/7785. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013031166/707.

(130037891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Luxnine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.565.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 février 2013

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

Conseil d'administration:

MM Giovanni SPASIANO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Marina PADALINO, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Rossana Di Pinto, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 68, rue de Koerich - L - 8437 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013035273/24.

(130043248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

LuxCoordination, Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.012.

A l'attention des actionnaires

Par la présente, je vous informe que j'ai démissionné en date du 17 janvier 2012 de ma fonction d'administrateur délégué à la gestion journalière de la société LuxCoordination SA. et également à ma fonction d'administrateur de ladite société.

Bascharage, le 13 mars 2013.

Bernard Decooman.

Référence de publication: 2013035275/12.

(130043037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Laguna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 153.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2013035277/10.

(130043626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Lane & Space S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 28.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013035280/10.

(130042923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Morgan Stanley Derivative Products Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.764.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société

Le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Morgan Stanley Derivative Products Global S.à r.l.

Référence de publication: 2013035301/15.

(130043488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

M E C S. à r.l. Entreprise générale de construction, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 6, rue Schenk.

R.C.S. Luxembourg B 115.252.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 mars 2013.

Pour MEC SARL Entreprise générale de construction

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013035306/12.

(130043274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Orestes Holding Société Anonyme, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORESTES HOLDING Société Anonyme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013035338/11.

(130043340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Teston Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 175.848.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of March.

Before Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Arunvill Capital Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under registration number WK-206902 and having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by Me Cecile JAGER, attorney-at-law, professionally residing in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Legal form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the Company) governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the Companies' Law) and the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Denomination. The denomination of the Company is "Teston Holdings S.à r.l."

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The Company shall have as its business purpose to hold directly or indirectly (including, without limitation, through a trust) participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, government bodies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind (including derivatives), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.

4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

4.3 The Company may more particularly lend money to, or invest in any form moneys in, (i) its partners, group or affiliated companies of its partners, and (ii) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with professional market parties). Loans to, or investments in retail clients are excluded.

4.4 The Company may enter into derivative transactions with its partners, group or affiliated companies of its partners, professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties.

4.5 The Company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and obligations and expenses of its parent, or obligations and exposure of any group or affiliated company.

4.6 The Company may also enter into forward sale agreements.

4.7 The Company may borrow in any form, including through a trust (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).

4.8 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares - Share premium - Redemption of shares

Art. 6. Corporate capital.

6.1 The issued corporate capital is fixed at twenty thousand euros (EUR 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up (the Shares).

6.2 The issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

6.3 Each Share gives right to one vote.

6.4 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all Shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value plus paid in share premium).

6.5 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be.

Art. 7. Shares, Transfer and Redemption.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital. For all other questions relating to a transfer of Shares, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

7.2 Each Share is indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

7.3 Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

Art. 8. Events on shareholders. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. Rights of shareholders.

9.1 A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

9.2 In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. Composition of board of managers.

10.1 The Company is administered by a board of managers composed of three managers, out of which: (A) one manager of class A (the Class A Manager) and (B) two managers of class B (the Class B Managers), with a majority of managers professionally resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

10.2 The managers' powers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.3 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons. Should such removal be in conflict with the residency rules stated in Article 10.1, the general meeting of shareholders will use their best efforts to comply with such residency rules by appointing new appropriate managers as soon as possible.

Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.

11.1 The managers will elect amongst themselves a manager professionally resident in Luxembourg who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, the board of managers will appoint a chairman pro tempore another manager who presides over the meeting. The chairman's duties consist of supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this Article 11 and in chairing meetings of the board of managers.

11.2 In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy by respecting the residency rules set out in Article 10.1, such decision to be ratified by the next general meeting.

11.3 Unless stated otherwise in the Articles, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.4 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of at least one clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.

11.5 Meetings of the board of managers are quorate, if (i) the Class A Manager and at least one Class B Manager are present or represented and (ii) the board meeting is physically held in Luxembourg.

11.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The

participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by such means of communication while being physically present in Luxembourg throughout the entire meeting, will be counted to the quorum as a member of the board of managers being present at the meeting.

11.7 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

Art. 12. Resolutions of the board of managers.

12.1 Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one additional vote per proxy.

12.2 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

12.3 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held, provided such circular resolutions have been signed in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. Powers of the management.

13.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the Articles to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

13.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ('gestion journalière') of the Company to one or more managers professionally resident in Luxembourg who will be called Daily Manager(s).

14.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

14.3 There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

14.4 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this Article 14 (in particular, in case of a delegation of daily management to a Daily Director, the Company is committed by the sole signature of any Daily Director), the Company is bound by the joint signature of the Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 15. Management indemnity. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 16. Procedural rules for shareholders' meetings.

16.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

16.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

16.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50 %) of the capital.

16.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Audit - Liquidation

Art. 17. Financial year. The Company's financial year runs from the first day of January of one year to the thirty-first day of December of the same year.

Art. 18. Annual statutory accounts.

18.1 Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

18.2 At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

18.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. Distributions.

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

19.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

Art. 20. Interim dividends.

20.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the Shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist.

20.2 The distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

Art. 21. Auditor. The audit of the Company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder (s), to one (1) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 22. Liquidation.

22.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

22.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 23. Applicable laws. All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

Transitory disposition

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and shall close on the thirty-first day of December 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

The twenty thousand (20,000) Ordinary Shares have been subscribed by Arunvill Capital Limited, prenamed, and fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of twenty thousand euros (EUR 20,000.-), so that the amount of twenty thousand euros (EUR 20,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an unlimited period:

I. as Class A Manager:

- Klaus Carsten HEYDEN, born on 2 May 1972 in Bergisch Gladbach, Germany, residing professionally at Isoldenstrasse 68, 80804 München, Germany.

II. as Class B Managers:

- Ninno GIANLUCA, born on 07 April 1975 in Policoro, Italy, residing professionally at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg; and

- Diabate HASSANE, born on 04 April 1971 in Treichville, Germany, residing professionally at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Estimated costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille treize, le treize mars,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Arunvill Capital Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Iles Caymans, enregistrée au Registre des Sociétés des Iles Caymans sous le numéro WK-206902 et ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caymans,

représentée par M^e Cécile JAGER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare former:

I. Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme légale. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la société est «Teston Holdings S.à r.l.»

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société aura pour objet social de détenir directement ou indirectement (y compris, sans limitation, à travers un «trust») des participations, des actions et obligations et des dépôts à la banque, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, corps gouvernementaux ou «trusts», d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que par le transfert par vente, échange ou autres titres, obligations, débentures, billets, instruments financiers et autres droits et obligations de tous genres (y compris les dérivatifs), de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

4.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêt, garanties ou de toute autre manière à ses sociétés mères ou filiales.

4.3 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous toutes ses formes dans, (i) les sociétés partenaires, groupe ou filiales des sociétés partenaires, et (ii) des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé et groupe ou filiales des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé (incluant des véhicules ayant un objet spécial établi conjointement ou non avec des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé). Les prêts ou les investissements à destination des clients particuliers/ de détail sont exclus.

4.4 La Société peut prendre part à des transactions dérivées avec ses partenaires, groupe ou filiales de ses partenaires, contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé, et groupe ou filiales des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé.

4.5 La Société peut constituer une sûreté réelle et s'engager dans tous types de documents sur les sûretés dans le but de garantir ses propres obligations et les obligations et dépenses de sa société mère, ou les obligations et l'exposition de tout groupe ou société filiale.

4.6 La Société peut également intervenir dans les contrats de vente à terme.

4.7 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris via un trust (à l'exception cependant des demandes de prêts du public ou la prise de dépôts du public/ de particuliers).

4.8 Généralement, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et conduire toute opération financière, durable ou non, commerciale et industrielle, qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Durée. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission - Rachat des parts

Art. 6. Capital social, Capital autorisé.

6.1 Le capital social de la société est fixé à vingt mille Euros (EUR 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Parts»).

6.2 Le capital émis de la société pourra être augmenté ou diminué en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

6.3 Chaque Part donne droit à une voix.

6.4 A moins que l'assemblée générale ordinaire des associées ou, selon le cas, le conseil de gérance, quand est décidée l'attribution d'un dividende, n'en convienne autrement, toutes les Parts donnent droit à distribution conformément au montant total de leur contribution (correspondant au total de leur valeur nominale et de la prime d'émission).

6.5 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts perçus sur l'émission de ces Parts (si applicable) sont affectés à une réserve spéciale pour les primes, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas.

Art. 7. Parts sociales, Cession et Rachat.

7.1 Les Parts sont librement cessibles entre associés. Les cessions de Parts entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour toute autre question relative à un transfert de parts sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.2 Chaque Part est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

7.3 Les Parts ne seront pas rachetées suite à la demande d'un associé.

Art. 8. Événements concernant les associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Droits des associés.

9.1 Un associé aussi bien que ses héritiers et ses représentants ou ayant-droits et créanciers d'un associé ne peuvent pas, quelles que soient les circonstances, demander l'apposition de scellées sur les biens ou les documents de la Société, ni même s'impliquer de quelque façon que ce soit dans l'administration de la société.

9.2 Afin d'exercer leurs droits, ils doivent se rapporter aux états financiers et aux décisions de l'assemblée générale.

Titre III. - Gérance

Art. 10. Composition du conseil de gérance.

10.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants, dont (A) un gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») et (B) deux gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»), la majorité demeurant professionnellement au Luxembourg, pas nécessairement associé, nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

10.2 Les pouvoirs des gérants ainsi que leur rémunération sont déterminées lors de l'assemblée générale des associés.

10.3 L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver une telle révocation. Si une telle révocation se voit être en conflit avec les règles de résidence énoncées à l'article 10.1, l'assemblée générale des associés mettront tout en œuvre pour se conformer avec ces règles de résidence en nommant le plus rapidement possible de nouveaux gérants appropriés.

Art. 11. Procédure des réunions du conseil de gérance.

11.1 Les gérants choisissent parmi eux un gérant résidant professionnellement au Luxembourg qui sera président du conseil de gérance. En l'absence du président, le conseil de gérance nomme comme président intérimaire un autre gérant pour présider la réunion. Les obligations du président consistent à veiller à ce que les procédures du conseil respectent les termes du présent Article 11 et à présider les réunions du conseil de gérance.

11.2 En cas de vacance dans le conseil de gérance, les gérants restants ont le droit de nommer un remplaçant provisoire en respectant les règles de résidence énoncées à l'article 10.1, dont la nomination devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

11.3 À moins que les Statuts n'en disposent autrement, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Aucune affaire ne peut être traitée lors d'une réunion du conseil de gérance si elle n'a pas lieu au Luxembourg.

11.4 Le président ou tout gérant peut convoquer une assemblée du conseil de gérance aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent suite à un préavis de convocation d'au moins un jour franc. Il est possible de renoncer à ce délai de préavis si tous les gérants sont présents lors de la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, s'ils confirment leur consentement à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans préavis. La convocation, qui peut être envoyée par porteur, courrier, recommandé ou simple, courrier électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée.

11.5 Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si (i) un Gérant de Catégorie A et au moins un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés, et (ii) la réunion du conseil de gérance se déroule physiquement à Luxembourg.

11.6 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à la réunion du conseil de gérance dans de telles circonstances est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, il est entendu que seul un tel gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par de tels moyens de communication en étant présent au Luxembourg pendant toute la réunion sera pris en compte pour le quorum, en tant que membre participant physiquement présent au Luxembourg.

11.7 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui lui sera physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance.

Art. 12. Décisions du conseil de gérance.

12.1 Les décisions du conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un vote supplémentaire par procuration.

12.2 Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par n'importe quel autre gérant.

12.3 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même validité et portée que si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue, à condition que ces résolutions circulaires aient été signées au Luxembourg. De telles signatures peuvent apparaître en un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. La date d'une telle résolution circulaire est celle de la dernière signature.

Art. 13. Pouvoirs de la gérance.

13.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

13.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit comme défendeur est administré au nom de la Société par le conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de «Gérant(s) Délégué à la gestion journalière».

14.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

14.3 Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

14.4 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article 14 (en particulier, dans le cas d'une délégation de gestion journalière à un Gérant Délégué, la Société est engagée par la seule signature de l'un des Gérants Délégués), la Société est engagée, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 15. Indemnité de gérance. Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

II. Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 16. Règles procédurales pour les réunions d'associés.

16.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

16.2 Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

16.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Une résolution n'est valablement adoptée qu'après vote des associés, représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution.

16.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Audit - Liquidation

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier d'une l'année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes sociaux annuels.

18.1 Chaque année le trente et un décembre, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

18.2 En même temps, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

18.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Distributions.

19.1 Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

19.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois être repris jusqu'à son intégrale reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé au delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés et, s'il y lieu, du conseil de gérance.

Art. 20. Dividendes intérimaires.

20.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice financier, le conseil de gérance est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux Parts, si les trois conditions suivantes sont remplies: i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur la base de comptes intérimaires ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois semaines avant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas besoin d'être révisés, doivent montrer l'existence de profits distribuables suffisants.

20.2 Les bénéfices distribuables sont égaux aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice financier ou, selon le cas, la date de la constitution, plus tout profits reportés et tout montant repris des réserves disponibles pour une distribution, moins les pertes reportées et tout montant devant être alloué aux réserves en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Art. 21. Commissaire aux comptes. La révision des comptes de la Société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un ou plusieurs réviseur(s). Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

Art. 22. Liquidation.

22.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

22.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

Art. 23. Lois applicables. Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2013.

Souscription - Paiement

Les statuts ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites par Arunvill Capital Limited, prénommée, et totalement payée par apport en numéraire d'un montant total de vingt mille Euros (EUR 20.000), de sorte que la somme de vingt mille Euros (EUR 20.000) est désormais à la disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire soussigné.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après que les statuts de la Société aient été rédigés, l'unique associé sus mentionné prend les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

I. En tant que Gérant de Catégorie A:

- Klaus Carsten HEYDEN, né le 2 mai 1972 à Bergisch Gladbach (Allemagne), résidant professionnellement à Isoldenstrasse 68, 80804 Munich (Allemagne);

II. En tant que Gérant de Catégorie B:

- Ninno GIANLUCA, né le 07 avril 1975 à Policoro, Italie, résidant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg; et

- Diabate HASSANE, né le 04 avril 1971 à Treichville, Allemagne, résidant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

2) La Société aura son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Evaluation et Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: Cecile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 mars 2013. LAC / 2013 / 11766. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035479/463.

(130043411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Larisse SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.832.

Les comptes annuels au 30.09.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LARISSE SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2013035281/11.

(130043511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Mobility Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 119.718.

Extrait du conseil d'administration tenu en date du 21 février 2013

Suite au décès de Monsieur Patrick ROCHAS, le conseil d'administration décide de coopter Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg, comme nouvel administrateur. Par conséquent, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013035315/12.

(130043405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

PFCE Top Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.324.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.703.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

PFCE Top Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2013035364/11.

(130043665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

SWC Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 140.560.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 26 février 2013:

1) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- Mademoiselle Celia Cerdeira, administrateur, 5 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Egalement, nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux comptes suivant:

- La société Revisora S.A., (R.C.S. Luxembourg B 145.505) ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SWC OVERSEAS S.A.

Référence de publication: 2013035473/20.

(130043146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

SHINU International, Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 106.246.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2013035441/11.

(130043479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Sharonlux Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 66.318.

Les comptes annuels au 17/05/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013035440/10.

(130042953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Simachev Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 86.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013035442/10.

(130043106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Simachev Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 86.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013035443/10.

(130043107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Lion/Visor Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.529.107,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.536.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013035267/13.

(130043203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Secretary's, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 135.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013035435/10.

(130043105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Sapore Del Sole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 146.726.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/03/2013.

SAPORE DEL SOLE S.A.

Référence de publication: 2013035426/11.

(130043246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Safetiroute, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.395,00.

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 14.746.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013035423/11.

(130043605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Stroud Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035417/10.

(130043586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Ricar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 9, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.632.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 mars 2013.

Pour RICAR SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013035400/12.

(130043275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Sclarea Four S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 162.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035407/10.

(130043689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Signalhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 113.340.

EXTRAIT

Il résulte d'un changement d'adresse que Monsieur Michele CANEPA (administrateur de la société) est désormais domicilié professionnellement au 26-28 Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013035408/11.

(130043425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Société Anonyme des Chaux de Contern, Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 7.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.A. des Chaux de Contern

Référence de publication: 2013035412/10.

(130043584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

SG Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 78.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013035438/11.

(130043574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

SIPP SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.540.

Les comptes au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013035449/12.

(130043299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

SIPP SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.540.

Les comptes au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013035450/12.

(130043300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Sinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.635.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013035448/10.

(130042952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Simachev Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 86.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013035444/10.

(130043108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Skol Development Africa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.315.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 2013

Démission - Nomination

L'Assemblée Générale:

1. accepte la démission de la société VGD AUDIT SARL (anciennement VAN GEET, DERICK & CO S.à.r.l.), ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé à la date du 10 décembre 2012.

2. constate que suivant l'article 69 de la loi du 18 décembre 2009, la société n'a plus besoin de réviseur d'entreprises agréé.

L'assemblée décide de nommer, suivant l'article 61 de la loi modifiée du 10 août 1915, un commissaire, la société VGD AUDIT SARL, ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B73 376 à partir du 10 décembre 2012.

Son mandat courra jusqu'à l'assemblée ordinaire de l'an 2014.

Certifié conforme

Christophe THIBAUT de MAISIERES

Administrateur

Référence de publication: 2013035454/22.

(130043148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Sobelude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 45.425.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013035458/10.

(130043444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Simachev Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 86.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013035445/10.

(130043109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Sitop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 69.184.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 14 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013035451/10.

(130043351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Taxi Ambulance Eurolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3767 Tetange, 22, rue des Fleurs.
R.C.S. Luxembourg B 106.077.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013035490/10.

(130043102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Sixty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.486.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo VERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013035453/14.

(130043622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Snowdrop Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 162.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SNOWDROP INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013035457/11.

(130043128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Sobelude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 45.425.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013035459/10.

(130043445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Unlimited Fun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 20, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 128.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013035514/11.

(130043319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Total Management Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 50.654.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013035496/10.

(130043427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.656.603,75.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.509.

Les comptes annuels audités au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013035260/12.

(130042995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.
